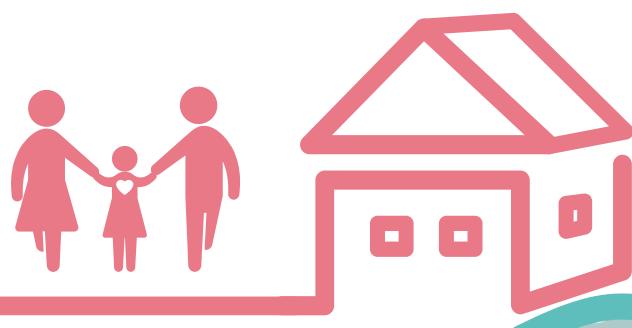


Demander un logement social sur le territoire du Pays Foyen

Comment ça marche ...



Légende

Nom du bailleur	Nombre de logements sociaux
Mesolia Habitat	207
S.A Clairsiennne	293
O.P.A.H. Gironde Habitat	75
S.A Domofrance	21

www.paysfoyen.fr | @paysfoyen

FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

les différentes étapes

ÉTAPE 1

Vous déposez 1 seule demande par département :

Dans l'un des lieux d'enregistrement dont les adresses et les coordonnées sont référencées en fin de brochure.

Sur le site internet www.demande-logement-social.gouv.fr



ÉTAPE 2

Vous recevez une attestation avec le numéro unique d'enregistrement sous 1 mois maximum.

Par mail si la demande a été déposée sur internet.

ou par courrier si la demande a été déposée dans un lieu d'enregistrement.

ÉTAPE 3

Votre demande est automatiquement consultable par tous les bailleurs sociaux du Pays Foyen

Elle est instruite en fonction des critères mentionnés sur la grille de cotation (page 5-6)

Attention le Pays Foyen étant à cheval sur 2 départements, il est nécessaire de faire :

- >1 demande en Dordogne
- >1 demande en Gironde.

Et vous recevrez un N° pour chaque département.

ÉTAPE 4

Si un logement correspondant à votre demande est disponible, le bailleur (ou un réservataire) vous contacte pour compléter votre dossier.



Délai moyen d'attribution en Pays Foyen : 10 mois

ÉTAPE 5

Si votre dossier est accepté par la commission d'attribution des logements et que vous acceptez le logement proposé, vous devenez locataire.



ÉTAPE 6

IMPORTANT
Renouvez votre demande chaque année.

Si votre situation évolue (famille, revenu, logement), pensez à actualiser votre dossier.

Le renouvellement peut être effectué sur internet ou auprès d'un guichet enregistreur.



COMMENT EST INSTRUITE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

sur le Pays Foyen

C'est quoi la cotation ?

La cotation consiste à attribuer un nombre de points à votre demande de logement social en fonction de :

- informations générales.
- composition de votre foyer.
- situation professionnelle.
- critères locaux
- situation actuelle.

À quoi ça sert ?

- Permettre de vous situer par rapport aux autres demandeurs.
- Aider l'étude des candidatures lors des commissions d'attribution des logements sociaux.

Que devez-vous faire ?

Veiller à ce que votre demande soit toujours à jour et soit le reflet de votre situation actuelle.

Fournir toutes les pièces justificatives pour bénéficier des points correspondants.



Le nombre de points évoluera à chaque actualisation de votre dossier.

Où trouver des informations sur votre cotation ?

> Sur internet :
dans votre espace personnel sur le Portail Grand Public www.demande-logement-social.gouv.fr

Vous pourrez y trouver :

- La cotation de votre demande.
- Les éléments vous permettant d'apprécier le positionnement de votre demande par rapport aux demandes similaires.
- Le délai d'attente moyen constaté pour la typologie et localisation demandées.
- le caractère prioritaire ou non de votre demande.

Auprès des lieux d'enregistrement dont les adresses et coordonnées sont référencés en fin de brochure.

Et si vous refusez une proposition adaptée à votre situation ?



Le rang de votre dossier pourra être revu

Au-delà de 2 refus, moins 5 points par refus d'un logement adapté à vos besoins et vos ressources.

LA COTATION DE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

sur le Pays Foyen

Informations générales

	Nombre de points
Personne bénéficiant d'une décision favorable mentionnée à l'article L441-2-3 du CCH (DALO)	100
Ressources du ménage inférieures au seuil de ressources des demandeurs de logement social du premier quartile fixé annuellement par arrêté du ministre du logement	90
Ancienneté de la demande au-delà de 12 mois	30
Habite l'EPCI	50
Travaille dans l'EPCI	50

Composition du foyer

Personne en situation de handicap ou familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap	80
Parents isolés	50
Agé de moins de 30 ans	40
Parents en divorce ou séparation	50

Situation professionnelle

Personne reprenant une activité après une période de chômage de longue durée	70
Travailleurs pauvres	50

Critères locaux

Travailleurs essentiels	50
Plus de 2 refus	-5/refus
Pièces justificatives	10

Légende

 Critères obligatoires
 Critères facultatifs
 Critères locaux

Situation actuelle

Nombre de points
70
30
80
80
80
90
40
80
70
90
70
70
70
70
90
90
50

Personne sortant d'un appartement de coordination thérapeutique
 Personnes âgées en difficultés financières dans un grand logement
 Personne exposée à des situation d'habitat indigne
 Personne exposée à des situation d'habitat indigne
 Personne menacée d'expulsion sans relogement
 Personnes mariées, vivant maritalement ou liées par un pacte civil de solidarité justifiant de violences au sein du couple ou entre les partenaires et personnes menacées de mariage forcé
 Personnes âgées dans un logement inadapté au handicap ou perte d'autonomie
 Personnes ayant à leur charge (au moins) un enfant mineur et logées dans des locaux ne présentant pas le caractère d'un logement décent
 Personnes ayant à leur charge (au moins) un enfant mineur et logées dans des locaux manifestement sur-occupés
 Personnes dépourvues de logement
 Personnes hébergées par des tiers
 Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition
 Publics suivis par l'ASE
 Personnes victimes de viol ou d'agression sexuelles à leur domicile ou à ses abords
 Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle
 Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme
 Logement repris ou mis en vente par son propriétaire

INFORMATION & ACCOMPAGNEMENT

sur le Pays Foyen

Pour déposer votre demande &
 suivre votre dossier:
www.demande-logement-social.gouv.fr



France Services Sainte-Foy-la-Grande
12 Boulevard Garrau à Sainte-Foy-la-Grande
05 57 48 60 90 - franceservices-stefoy@paysfoyen.fr

France Services Pellegrue
7 Place du 8 Mai 1945 à Pellegrue
05 24 24 23 93 - franceservices-pellegrue@paysfoyen.fr

**Centre Communal d'Action Sociale de
Sainte-Foy-la-Grande**
Mairie - Place Gambetta à Sainte-Foy-la-Grande
05 57 46 10 84 - ccas@saintefoylagrande.fr

**Centre Communal d'Action Sociale de
Pineuilh**
Mairie - 67 Avenue Jean-Raymond Guyon à Pineuilh
05 57 46 03 07 - mairie@pineuilh.fr

**Centre Communal d'Action Sociale de
Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt**
1 Rue Simone Veil à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
05 53 22 24 10 - ccas@port-sainte-foy.info

**Centre Communal d'Action Sociale de
Saint-Avit-et-Nazaire**
Mairie - 27 Rue des Écoles à Saint-Avit-Saint-Nazaire
05 57 46 04 27 - stavit.stnazaire@wanadoo.fr

**Centre Communal d'Action Sociale de
Pellegrue**
Mairie - 7 Place du 8-Mai-1945 à Pellegrue
05 56 61 30 21 - pellegrue-mairie@wanadoo.fr

Maison Départementale des Solidarités
85 Bis Rue Waldeck Rousseau à Sainte-Foy-la-Grande
05 57 41 92 00 - mdsi-stefoy@gironde.fr

Cœur de Bastide
44 Rue Alsace Lorraine à Sainte-Foy-la-Grande
05 57 49 61 21 - contact@coeurdebastide.fr

Association Le Lien
2 Rue Lataste à Libourne
07 77 25 31 66 - 06 25 94 98 70 - 07 77 26 16 33
pamela@assolelien.fr

Guichet d'enregistrement des bailleurs sociaux :

Mesolia habitat
> Gironde : 53 Rue Jean Jacques Rousseau à Libourne
05 56 11 50 50
> Dordogne : Rue Saint-Jacques à Bergerac
05 56 11 50 50

S.A. Clairsiennne
233 Avenue Emile Counord à Bordeaux
05 56 29 22 92

O.P.A.H. Gironde Habitat
40 Rue d'Armagnac à Bordeaux
05 57 59 27 27

S.A Domofrance
110 Avenue de la Jallères à Bordeaux
08 00 71 37 14

